

T25-131z

---

DGS

DIRECTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS  
DIRECTION GÉNÉRALE DES STATISTIQUES

---

PROTIDE

---

CONTRÔLES SIMPLES SUR LES DOCUMENTS  
PR01 PR03

JANVIER 2026<sup>1</sup>

---



---

DGSEI/DBDP/SDT

---

<sup>1</sup> Version applicable à l'échéance mensuelle de janvier 2026 et trimestrielle de mars 2026 – BDF-PUBLIC.

<b>1. TABLES DE RÉFÉRENCE UTILISÉES.....</b>	<b>4</b>
<b>2. CONTRÔLES AU SEIN DE CHAQUE DOCUMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1. DOCUMENT PR01 : ENCOURS AGRÉGÉS .....</b>	<b>4</b>
2.1.1. N° d'enregistrement.....	4
2.1.2. Type d'encours .....	5
2.1.3. Caractéristiques du détenteur .....	6
2.1.4. Caractéristique des titres.....	10
2.1.5. Encours.....	13
<b>2.2. DOCUMENT PR02 : FLUX AGRÉGÉS.....</b>	<b>15</b>
<b>2.3. DOCUMENT PR03 : ENCOURS TITRE PAR TITRE .....</b>	<b>15</b>
2.3.1. N° d'enregistrement.....	15
2.3.2. Identification du titre .....	16
2.3.3. Descriptif du titre .....	16
2.3.4. Type d'encours .....	20
2.3.5. Détenteur du titre .....	21
2.3.6. Encours.....	25
<b>ANNEXES .....</b>	<b>28</b>
ANNEXE 1 : CODE ISIN.....	28
ANNEXE 1.1 : CRÉATION D'UN CODE ISIN TECHNIQUE .....	28
ANNEXE 1.2 : CALCUL DE VALIDITÉ D'UN CODE ISIN .....	28
ANNEXE 2 : TABLEAU CODES ERREUR / RÈGLES.....	30

## Notes de diffusion

Version	Date	Objet de la version
1.0 à 5.7	2006 à 2007	Première version et ses corrections
5.8	27/06/2011	Mise en conformité avec les modifications apportées au CDC
5.9	20/12/2011	Mise en conformité avec les modifications des contrôles réalisées pour la collecte 201106 : règles 32, 63, 90 et 99
6.0	11/2012	Refonte relative à Protide 2 : simplification du PR01, suppression du PR02 et modifications du PR03 dont nouvelle collecte PPG
6.1	07/2013	Précisions Règles 22, 79, 100 et 111, Règle 83 et 96 pour l'admission de la Lettonie dans la zone Euro, Ajout de la Règle 117 sur la Reclassification obligatoire si le nombre de titres est nul, et du tableau des anomalies de type E
6.2	11/12/2013	Nouvelle nomenclature : PEA-PME (tD=PME)
6.3	15/10/2014	Nouvelle nomenclature : Institutions Financières captives (sD=1270)
6.4	01/2015	Entrée de la Lituanie dans la zone Euro
6.5	03/2016	Nouvelle nomenclature : Assureurs assujettis (sD=1252) Les ACO et ANC peuvent être émises par le sE=1313
6.6	11/2016	Assouplissement du Contrôle 99 (sE 1312 et 1314 admis) Contrôle 100 et Libellé erroné L045 : Libellé mis à jour
6.7	02/2020	Mise en conformité des codes pays à la liste des codes ISO 3166 et pseudo-codes des organismes internationaux
6.8	10/2022	Entrée de la Croatie dans la zone euro
6.9	10/2025	Entrée de la Bulgarie dans la zone euro

## 1. Tables de référence utilisées

Tables externes à Protide :

Contenu	Table de référence
Codes pays	Norme ISO 3166 <sup>(*)</sup> & pseudo-codes des organismes internationaux
Codes monnaies	Norme ISO 4217

(\*) **Important** : de la table de référence des pays sont exclus les codes correspondants aux départements d’Outre-Mer ou aux collectivités d’Outre-mer (**GP**/Guadeloupe, **GF**/Guyane française, **MQ**/Martinique, **RE**/La Réunion, **YT**/Mayotte, **PM**/Saint-Pierre-et-Miquelon, **BL**/Saint-Barthélemy, **MF**/Saint-Martin). Il est en effet demandé aux déclarants de les mettre sous le code de la France « **FR** ».

Les tables propres à Protide sont les tables de nomenclature (Cf. Cahier des Charges fonctionnel des teneurs de compte-conservateurs, établissements de crédit ou entreprises d’investissement).

## 2. Contrôles au sein de chaque document

Les premiers contrôles (contrôles de conformité) consistent à vérifier que chaque fichier et chaque donnée ont bien le format attendu. Les contrôles présentés ci-après sont les contrôles d’intégrité référentielle et de cohérence.

NB : la présentation suit celle des maquettes, tant sur l’ordre des informations que sur les libellés. Elle ne présume en rien de l’ordre des contrôles.

### 2.1. Document PR01 : Encours agrégés

#### 2.1.1. N° d’enregistrement

Balise XML	Format	Présence
id	integer	O

##### Règle 1 :

Le numéro d’enregistrement est une valeur entière strictement positive.

##### Contrôle 1.1 :

- id numérique entier

Code d’erreur : L040 – Numéro d’enregistrement non numérique

##### Contrôle 1.2 :

- $id \geq 1$

Code d’erreur : L041 – Numéro d’enregistrement inférieur à 1

Contrôle 1.3 :

- id obligatoire

Code d'erreur : L042 – Numéro d'enregistrement absent

**2.1.2. Type d'encours***2.1.2.1. Type de portefeuille*

Balise XML	Format	Présence
tP	String(3)	O

Règle 3 :

Le type de portefeuille a pour valeur : PCL.

Contrôle 3.1 :

- tP = PCL

Code d'erreur : L001 – Type de Portefeuille inconnu

Contrôle 3.2 :

- tP obligatoire

Code d'erreur : L002 – Type de Portefeuille absent

*2.1.2.2. Type de détention*

Balise XML	Format	Présence
tD	String(3)	O

Règle 4 :

Le type de détention appartient à la liste suivante de valeurs :

- PEA / PME / PPP / NBR

Contrôle 4.1 :

- tD = PEA / PME / PPP / NBR

Code d'erreur : L003 – Type de Détention inconnu

Contrôle 4.2 :

- tD obligatoire

Code d'erreur : L004 – Type de Détention absent

**Règle 5 :**

Suppression de la règle 5.

**Règle 6 :**

Le type de détention est contraint par la date d'arrêté<sup>2</sup> : le portefeuille annuel des personnes physiques (PPP) et le nombre de compte titres total (NBR) ne sont déclarés qu'en décembre

**Contrôle 6 :**

- dateArrete <> AAAA12 → tD = PEA / PME

**Code d'erreur :** C007 – Type de Détention et Date d'Arrêté

### 2.1.3. Caractéristiques du détenteur

#### 2.1.3.1. Secteur détenteur

Balise XML	Format	Présence
Sd	integer	O

**Règle 7 :**

Le secteur détenteur appartient à la liste suivante de valeurs :

- 1000 / 1220 / 1221 / 1229 / 1230 / 1231 / 1232 / 1239 / 1240 / 1249 / 1250 / 1251 / 1252 / 1270 / 1311 / 1312 / 1313 / 1314 / 1100 / 1400 / 1500 / 2000 / 2010 / 2020 / 2021 / 2022 / 2023 / 2030 / 2041 / 2042 / 2050 / 2051

**Contrôle 7.1 :**

- sD = 1000 / 1220 / 1221 / 1229 / 1230 / 1231 / 1232 / 1239 / 1240 / 1249 / 1250 / 1251 / 1252 / 1270 / 1311 / 1312 / 1313 / 1314 / 1100 / 1400 / 1500 / 2000 / 2010 / 2020 / 2021 / 2022 / 2023 / 2030 / 2041 / 2042 / 2050 / 2051

**Code d'erreur :** L005 – Secteur Détenteur inconnu

**Contrôle 7.2 :**

- sD obligatoire

**Code d'erreur :** L006 – Secteur Détenteur absent

<sup>2</sup> La date d'arrêté provient de la section « info » du fichier de remise.

Règle 8 :

Suppression de la règle 8.

Règle 9 :

Le secteur détenteur est contraint par le type de détention :

- Si la détention concerne les titres placés sous dossier PEA ou PEA-PME, ou le portefeuille annuel des personnes physiques, le secteur détenteur est celui des ménages et entrepreneurs individuels résidents ou non-résidents.
- Si la détention concerne le nombre de compte-titres, tous les secteurs détenteurs sont possibles.

Contrôle 9 :

- tD = PEA / PME / PPP → sD = 1400 / 2042 / 2050

Code d'erreur : C005 – Type de Détention et Secteur Détenteur

*2.1.3.2. Zone géographique détenteur*

Balise XML	Format	Présence
zD	String(2)	O

Règle 10 :

La zone géographique détenteur appartient à la liste suivante de valeurs :

- F1 / ZE / ZU / ZR

Contrôle 10.1 :

- zD = F1 / ZE / ZU / ZR

Code d'erreur : L007 – Zone Géographique du Détenteur inconnue

Contrôle 10.2 :

- zD obligatoire

Code d'erreur : L008 – Zone Géographique du Détenteur absente

Règle 11 :

Suppression de la règle 11.

Règle 12 :

Suppression de la règle 12.

Règle 13 :

La zone géographique détenteur est contrainte par le secteur détenteur :

- si le secteur détenteur concerne des résidents, la zone géographique détenteur est celle de la France;
- si le secteur détenteur concerne des non-résidents de la zone euro, la zone géographique détenteur est l'Étranger Zone Euro;
- si le secteur détenteur concerne des non-résidents hors zone euro, la zone géographique détenteur est l'Étranger Union Européenne hors zone euro ou le Reste du Monde hors Union Européenne.

Contrôle 13 :

- sD = 1000 / 1220 / 1221 / 1229 / 1230 / 1231 / 1232 / → zD = F1  
1239 / 1240 / 1249 / 1250 / 1251 / 1252 / 1270 / 1311 /  
1312 / 1313 / 1314 / 1100 / 1400 / 1500
- sD = 2000 / 2010 / 2020 / 2021 / 2022 / 2023 / 2030 / → zD = ZE  
2041 / 2042
- sD = 2050 / 2051 → zD = ZU / ZR

Code d'erreur : C019 – Secteur du Détenteur et Zone Géographique (ou Pays) du Détenteur

## 2.1.3.3. CSP détenteur

Balise XML	Format	Présence
cD	String(3)	N

Règle 14 :

La CSP détenteur appartient à la liste suivante de valeurs :

- S01 / S02 / S03 / S04 / S05 / S06 / S07 / S08 / S09 / S10

Contrôle 14 :

- cD = S01 / S02 / S03 / S04 / S05 / S06 / S07 / S08 / S09 / S10

Code d'erreur : L017 – CSP du Détenteur inconnue

Règle 15 :

La CSP détenteur est contrainte par le type de détention : la CSP détenteur n'est servie que pour le portefeuille annuel des personnes physiques et est obligatoire.

Contrôle 15 :

- tD <> PPP → cD non renseigné
- tD = PPP → cD renseigné (obligatoire)

Code d'erreur : C008 – Type de Détention et CSP du Détenteur

Règle 16 :

La CSP détenteur est contrainte par la zone géographique détenteur :

- si la zone géographique détenteur est celle de la France, la CSP ne correspond pas aux non-résidents ;
- inversement si la zone géographique détenteur n'est pas la France, la CSP correspond aux non-résidents ou aux clients non identifiés.

Contrôle 16 :

- zD = F1 → cD = non renseigné / S01 / S02 / S03 / S04 / S05 / S06 / S07 / S08 / S10
- zD <> F1 → cD = non renseigné / S09 / S10

Code d'erreur : C039 – CSP du détenteur et Zone Géographique du Détenteur

#### 2.1.3.4. Age du détenteur

Balise XML	Format	Présence
aD	integer	N

##### Règle 17 :

L'âge du détenteur appartient à la liste suivante de valeurs :

- 18 / 25 / 35 / 45 / 55 / 65 / 99

##### Contrôle 17 :

- aD = 18 / 25 / 35 / 45 / 55 / 65 / 99

Code d'erreur : L019 – Age du Détenteur inconnu

##### Règle 18 :

L'âge du détenteur est contraint par le type de détention : l'âge du détenteur n'est servi que pour le portefeuille annuel des personnes physiques et est obligatoire.

##### Contrôle 18 :

- tD <> PPP → aD non renseigné
- tD = PPP → aD renseigné (obligatoire)

Code d'erreur : C009 – Type de Détention et Age du Détenteur

#### 2.1.3.5. Tranche de montant de portefeuille

Balise XML	Format	Présence
tM	integer	N

##### Règle 19 :

La tranche de montant appartient à la liste suivante de valeurs :

- 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7

##### Contrôle 19 :

- tM = 1 / 2 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7

Code d'erreur : L021 – Tranche de Montant inconnue

##### Règle 20 :

La tranche de montant est contrainte par le type de détention : la tranche de montant n'est servie que pour le portefeuille annuel des personnes physiques et est obligatoire.

##### Contrôle 20 :

- tD <> PPP → tM non renseigné
- tD = PPP → tM renseigné (obligatoire)

Code d'erreur : C010 – Type de Détention et Tranche de Montant

## 2.1.4. Caractéristique des titres

### 2.1.4.1. Nature d'instrument

Balise XML	Format	Présence
nI	String(3)	N

#### Règle 21 :

La nature d'instrument appartient à la liste suivante de valeurs :

- ACO / ANC / OMR / OAR / OOR / ODR / OLR / OFR / ONR / FID / TIC

#### Contrôle 21 :

- nI = ACO / ANC / OMR / OAR / OOR / ODR / OLR / OFR / ONR / FID / TIC

Code d'erreur : L023 – Nature d'Instrument inconnue

#### Règle 22 :

La nature d'instrument est contrainte par le type de détention :

- la nature d'instrument n'est servie que pour le PEA, PEA-PME ou le portefeuille annuel des personnes physiques, et est obligatoire.

#### Contrôle 22 :

- tD = NBR → nI non renseigné
- tD = PEA / PME / PPP → nI renseigné (obligatoire)

Code d'erreur : C011 – Type de Détention et Nature d'Instrument

### 2.1.4.2. Maturité

Balise XML	Format	Présence
Ma	String(2)	N

#### Règle 23 :

La maturité appartient à la liste suivante de valeurs :

- AC / A2 / A3

#### Contrôle 23 :

- ma = AC / A2 / A3

Code d'erreur : L025 – Maturité inconnue

#### Règle 24 :

La maturité est contrainte par la nature d'instrument et le type de détention : la maturité n'est servie que pour les titres de créances du portefeuille annuel des personnes physiques et est obligatoire.

Contrôle 24 :

- nl <> TIC → ma non renseigné
- tD = NBR → ma non renseigné
- nl = TIC et tD = PPP → ma renseigné (obligatoire)

Code d'erreur : C040 – Type de Détention / Instrument / Maturité

2.1.4.3. *Regroupement monnaie*

Balise XML	Format	Présence
mo	String(3)	N

Règle 25 :

Le regroupement monnaie a pour valeur : EUR / DEV

Contrôle 25 :

- mo = EUR / DEV

Code d'erreur : L027 – Monnaie inconnue

Règle 26 :

Le regroupement monnaie est contraint par le type de détention : le regroupement monnaie n'est servie que pour le portefeuille annuel des personnes physiques et est obligatoire.

Contrôle 26 :

- tD = PEA / PME / NBR → mo non renseigné
- tD = PPP → mo renseigné (obligatoire)
- 
- Code d'erreur : C013 – Type de Détention et Monnaie

## 2.1.4.4 Zone géographique de l'émetteur

Balise XML	Format	Présence
zE	String(2)	N

Règle 27 :

La zone géographique de l'émetteur appartient à la liste suivante de valeurs :

- F1 / ZE / ZU / ZR

Contrôle 27 :

- zE = F1 / ZE / ZU / ZR

Codes d'erreur : L013 – Zone Géographique de l'Émetteur inconnue

Règle 28 :

Suppression de la règle 28.

Règle 29 :

La zone géographique de l'émetteur est contrainte par la nature d'instrument :

- si les instruments sont des titres d'OPCVM émis par des résidents ou des fonds d'investissement divers résidents, la zone géographique de l'émetteur est celle de la France ;
- si les instruments sont des titres d'OPCVM émis par des non-résidents, la zone géographique de l'émetteur n'est pas la France

Contrôle 29 :

- nl = OMR / OAR / OOR / ODR / OLR / OFR / FID → zE = F1
- nl = ONR → zE = ZE / ZU / ZR

Code d'erreur : C022 – Nature d'Instrument et Zone Géographique (ou Pays) de l'Émetteur

Règle 110 :

La zone géographique de l'émetteur est contrainte par le type de détention : elle n'est servie que pour le portefeuille annuel des personnes physiques et le PEA ou PEA/PME, et est obligatoire.

Contrôle 110 :

- tD = NBR → zE non renseigné
- tD = PPP / PEA / PME → zE renseigné (obligatoire)

Code d'erreur : C050 – Type de détention et Zone Géographique (ou Pays) de l'Émetteur

*2.1.4.4. Secteur émetteur*

Suppression du § relatif au Secteur émetteur

Règle 30 :  
Suppression de la règle 30.

Règle 31 :  
Suppression de la règle 31.

Règle 32 :  
Suppression de la règle 32.

## 2.1.5. Encours

### 2.1.5.1. Encours de fin de période précédente

Suppression du § relatif à l'encours de fin de période précédente.

Règle 33 :  
Suppression de la règle 33.

### 2.1.5.2. Encours de fin de période

Balise XML	Format	Présence
eR	Integer	N

Règle 34 :  
L'encours de fin de période est une valeur positive ou nulle.

Contrôle 34.1 :

- $eR \geq 0$

Code d'erreur : L054 – Encours de fin de période négatif

Contrôle 34.2 :

- eR numérique entier

Code d'erreur : L055 – Encours de fin de période non numérique ou non entier

Règle 35 :  
Suppression de la règle 35.

Règle 111 :  
L'encours de fin de période est contraint par le type de détention : il n'est servi que pour le portefeuille annuel des personnes physiques, le PEA ou le PEA-PME, et est obligatoire.

Contrôle 111 :

- tD = NBR → eR non renseigné
- tD = PPP / PEA / PME → eR renseigné (obligatoire)

Code d'erreur : C051 – Type de Détention et Encours fin période

*2.1.5.3. Reclassification :*

Balise XML	Format	Présence
rE	Integer	N

Règle 118 :

La reclassification est une valeur numérique entière.

Contrôle 118 :

- rE numérique entier

Code d'erreur : L071 – Reclassification non numérique ou non entière

Règle 112 :

La reclassification est contrainte par le type de détention : elle n'est servie que pour le portefeuille annuel des personnes physiques, le PEA ou le PEA-PME.

Contrôle 112 :

- tD = NBR → rE non renseigné

Code d'erreur : C052 – Type de Détention et Reclassification

*2.1.5.4. Nombre de compte-titres*

Balise XML	Format	Présence
nC	integer	O

Règle 36 :

Le nombre de compte-titres est une valeur positive et obligatoire.

Contrôle 36.1 :

- nC Obligatoire

Code d'erreur L070 – Nombre de compte-titres absent

Contrôle 36.2 :

- nC > 0

Code d'erreur : L056 – Nombre de compte-titres négatif

**Contrôle 36.3 :**

- nC numérique entier

**Code d'erreur :** L057– Nombre de compte-titres non numérique ou non entier

**Règle 37 :**

Suppression de la règle 37.

**Règle 38 :**

Suppression de la règle 38.

**Règle 39 :**

Suppression de la règle 39.

**2.2. Document PR02 : Flux agrégés**

Suppression du § complet sur les Flux agrégés.  
(Suppression des règles 40 à 68)

**2.3. Document PR03 : Encours Titre par Titre****2.3.1. N° d'enregistrement**

Balise XML	Format	Présence
id	integer	O

**Règle 69 :**

Le numéro d'enregistrement est une valeur entière strictement positive.

**Contrôle 69.1 :**

- id numérique entier

**Code d'erreur :** L040 – Numéro d'enregistrement non numérique

**Contrôle 69.2 :**

- id  $\geq$  1

**Code d'erreur :** L041 – Numéro d'enregistrement inférieur à 1

**Contrôle 69.3 :**

- id obligatoire

**Code d'erreur :** L042 – Numéro d'enregistrement absent

## 2.3.2. Identification du titre

### 2.3.2.1. Code ISIN

Balise XML	Format	Présence
is	String(12)	O

#### Règle 74 :

Le code ISIN doit être un code ISIN valide.  
Il est obligatoire.

#### Contrôle 74.1 :

Vérification du chiffre de contrôle de l'Isin (voir le mode de calcul en [annexe 1.2](#)).

Code d'erreur : L031 – Code Isin mal formaté (XX0000000000)

#### Contrôle 74.2 :

- is obligatoire (cf. constitution ISIN technique en annexe 1.1).

Code d'erreur : L032 – Code Isin absent

#### Règle 75 :

Suppression de la règle 75.

### 2.3.2.2. Libellé

Balise XML	Format	Présence
lb	String(30)	O

#### Règle 77 :

Le libellé Titre est obligatoire.

#### Contrôle 77 :

- lb obligatoire

Code d'erreur : L033 – Libellé titre absent

## 2.3.3. Descriptif du titre

### 2.3.3.1. Nature d'instrument

Balise XML	Format	Présence
nI	String(3)	N

Règle 89 :

La nature d'instrument appartient à la liste suivante de valeurs :

ACO / ANC / OMR / OAR / OOR / ODR / OLR / OFR / ONR / FID / TIC

Contrôle 89 :

- nl = ACO / ANC / OMR / OAR / OOR / ODR / OLR / OFR / ONR / FID / TIC

Codes d'erreur : L023 – Nature d'Instrument inconnue

Règle 90 :

Suppression de la règle 90.

Règle 113 :

La nature d'instrument est contrainte par le type de portefeuille et la date d'arrêté : elle est obligatoire pour le portefeuille propre et le portefeuille clientèle pour chaque mois de fin de trimestre.

Contrôle 113 :

- tP = PPO / PCL et dateArrete = AAAA03 / AAAA06 / AAAA09 / AAAA12 → nl renseigné (obligatoire)

Code d'erreur : C053 – Type portefeuille / Nature Instrument / Date d'Arrêté

2.3.3.2. *Maturité*

Balise XML	Format	Présence
ma	String(2)	N

Règle 91 :

La maturité appartient à la liste suivante de valeurs :

- A0 / A1 / A2 / A3

Contrôle 91 :

- ma = A0 / A1 / A2 / A3

Code d'erreur : L025 – Maturité inconnue

Règle 92 :

La maturité est contrainte par la nature d'instrument, le type de portefeuille et la date d'arrêté : la maturité n'est servie que pour les titres de créances, pour le portefeuille propre et le portefeuille clientèle et est obligatoire pour chaque mois de fin de trimestre.

Contrôle 92 :

- nl = ACO / ANC / OMR / OAR / OOR / ODR / OLR / OFR / ONR / FID → ma non renseigné
- nl = TIC et tP = PPO / PCL et dateArrete = AAAA03 / AAAA06 / AAAA09 / AAAA12 → ma renseigné (obligatoire)

Code d'erreur : C021 – Nature d'Instrument / Maturité / Type de portefeuille / Date d'Arrêté

### 2.3.3.3. Monnaie

Balise XML	Format	Présence
mo	String(3)	N

#### Règle 93 :

La monnaie appartient à la table des monnaies (code ISO 4217).

#### Contrôle 93 :

- mo = code ISO 4217

Codes d'erreur : L038 – Monnaie (code ISO) inconnue

#### Règle 114 :

La monnaie est contrainte par le type de portefeuille et la date d'arrêté : elle est obligatoire pour le portefeuille propre et le portefeuille clientèle pour chaque mois de fin de trimestre.

#### Contrôle 114 :

- tP = PPO / PCL et dateArrete = AAAA03 / AAAA06 / AAAA09 / AAAA12 → mo renseigné (obligatoire)

Code d'erreur : C054 – Type de portefeuille / Monnaie / Date d'Arrêté

#### Règle 94 :

Suppression de la règle 94.

### 2.3.3.4. Pays émetteur

Balise XML	Format	Présence
pE	String(2)	N

#### Règle 95 :

Le pays émetteur appartient à la table des pays (code ISO 3166), à l'exception des codes ISO (GP, GF, MQ, RE, YT, PM, BL, MF) qui seront déclarés sous le code de la France « FR », ou appartient à l'ensemble des pseudo codes ISO associés aux organismes internationaux.

#### Contrôle 95 :

- pE = code ISO 3166 sauf {GP, GF, MQ, RE, YT, PM, BL, MF} inclus dans « FR »

Codes d'erreur : L015 – Pays de l'Émetteur (code ISO) inconnu

Règle 96 :

Le pays émetteur est contraint par le secteur émetteur :

- si le secteur émetteur concerne des résidents, le pays émetteur est la France ou Monaco ;
- si le secteur émetteur est celui des Autorités monétaires non-résidentes de la zone euro, les pays émetteur sont ceux composant l'Étranger Zone Euro (y compris le pseudo code ISO associé à la BCE) ;
- si le secteur émetteur concerne des non-résidents de la zone euro (hors Autorités monétaires), les pays émetteur sont ceux composant l'Étranger Zone Euro (hormis le pseudo code ISO associé à la BCE) ;
- si le secteur émetteur concerne des non-résidents hors zone euro, les pays émetteur sont ceux composant l'Étranger UE hors zone euro et le Reste du Monde hors UE.

Contrôle 96 :

- sE = 1000 / 1220 / 1221 / 1230 / 1231 / 1240 → pE = FR / MC  
/ 1250 / 1311 / 1312 / 1313 / 1314 / 1100  
/ 1500
- sE = 2000 → pE = AT / BE / DE / ES / FI / GR  
/ IE / IT / LT / LU / NL / PT  
/ SI / 4F / MT / CY / SK /  
VA / SM / EE / LV / HR /  
BG
- sE = 2010 / 2020 / 2030 / 2040 → pE = AT / BE / DE / ES / FI / GR  
/ IE / IT / LT / LU / NL / PT  
/ SI / MT / CY / SK / VA /  
SM / EE / LV / HR / BG / 4S  
/ 4W
- sE = 2050 → pE <> FR / MC / AT / BE / DE /  
ES / FI / GR / IE / IT / LT /  
LU / NL / PT / SI / 4F / MT  
/ CY / SK / VA / SM / EE /  
LV / HR / BG / 4S / 4W

Code d'erreur : C028 – Secteur de l'Émetteur et Zone Géographique (ou Pays) de l'Émetteur

Règle 97 :

Le pays émetteur est contraint par la nature d'instrument, le type de portefeuille et la date d'arrêté:

- si les instruments sont des titres d'OPCVM émis par des résidents, le pays émetteur est la France ou Monaco ;
- si les instruments sont des titres d'OPCVM émis par des non-résidents, le pays émetteur n'est ni la France, ni Monaco.
- elle est obligatoire pour le portefeuille propre et le portefeuille clientèle pour chaque mois de fin de trimestre.

Contrôle 97 :

- nl = OMR / OAR / OOR / ODR / OLR / OFR / FID → pE = FR / MC
- nl = ONR → pE <> FR / MC
- tP = PPO / PCL et dateArrete = AAAA03 /  
AAAA06 / AAAA09 / AAAA12 → pE renseigné (obligatoire)

Code d'erreur : C024 – Pays Émetteur / Nature d'Instrument / Type de portefeuille / Date d'Arrêté

### 2.3.3.5. Secteur de l'émetteur

Balise XML	Format	Présence
sE	integer	N

#### Règle 98 :

Le secteur de l'émetteur appartient à la liste suivante de valeurs :

- 1000 / 1220 / 1221 / 1230 / 1231 / 1240 / 1250 / 1311 / 1312 / 1313 / 1314 / 1100 / 1500 / 2000 / 2010 / 2020 / 2030 / 2040 / 2050

#### Contrôle 98 :

- sE = 1000 / 1220 / 1221 / 1230 / 1231 / 1240 / 1250 / 1311 / 1312 / 1313 / 1314 / 1100 / 1500 / 2000 / 2010 / 2020 / 2030 / 2040 / 2050

Codes d'erreur : L011 – Secteur de l'Émetteur inconnu

#### Règle 99 :

Le secteur de l'émetteur est contraint par la nature d'instrument, le type de portefeuille et la date d'arrêté.

Il est obligatoire pour le portefeuille propre et le portefeuille clientèle pour chaque mois de fin de trimestre.

#### Contrôle 99 :

- nl = ACO / ANC → sE <> 1000 / 1221 / 1231 / 1311 / 1500 / 2030
- nl = OMR → sE = 1221
- nl = OAR / OOR / ODR / OLR / OFR / FID → sE = 1231
- nl = ONR → sE = 2010 / 2020 / 2050
- nl = TIC → sE <> 1000 / 1221 / 1231 / 1500 / 2000
- tP = PPO / PCL et dateArrete = AAAA03 / AAAA06 / AAAA09 / AAAA12 → sE renseigné (obligatoire)

Code d'erreur : C023 – Nature d'Instrument / Secteur de l'Émetteur / Type de Portefeuille / Date d'Arrêté

## 2.3.4. Type d'encours

### 2.3.4.1. Type de portefeuille

Balise XML	Format	Présence
tP	String(3)	O

#### Règle 71 :

Le type de portefeuille a pour valeur : PPO / PCL / PPG

#### Contrôle 71.1 :

- tP = PPO / PCL / PPG

Code d'erreur : L001 – Type de Portefeuille inconnu

Contrôle 71.2 :

- tP obligatoire

Code d'erreur : L002 – Type de Portefeuille absent

*2.3.4.2. Type de détention*

Balise XML	Format	Présence
tD	String(3)	O

Règle 72 :

Le type de détention appartient à la liste suivante de valeurs :

- DCL / PPE / NPU / TRP / TEP / TDP / TPR / DTE / ADT / MCI / PAS

Contrôle 72.1 :

- tD = DCL / PPE / NPU / TRP / TEP / TDP / TPR / DTE / ADT / MCI / PAS

Code d'erreur : L003 – Type de Détention inconnu

Contrôle 72.2 :

- tD obligatoire

Code d'erreur : L004 – Type de Détention absent

Règle 73 :

Le type de détention est contraint par le type de portefeuille : la détention pour compte propre à l'étranger et le détail des titres de transaction du passif ne concernent que le portefeuille détenu pour compte propre. Le total du passif de transaction ne concerne que le portefeuille propre des grands groupes.

Contrôle 73 :

- tP = PPG → tD = DCL / NPU / TRP / TEP / TDP / TPR / PAS
- tP = PCL → tD = DCL / NPU / TRP / TEP / TDP / TPR
- tP = PPO → tD = DCL / PPE / NPU / TRP / TEP / TDP / TPR / DTE / ADT / MCI

Code d'erreur : C001 – Type de Portefeuille et Type de Détention

**2.3.5. Détenteur du titre***2.3.5.1. Secteur détenteur*

Balise XML	Format	Présence
sD	integer	O

Règle 78 :

Le secteur détenteur appartient à la liste suivante de valeurs :

- 1000 / 1220 / 1221 / 1229 / 1230 / 1231 / 1232 / 1239 / 1240 / 1249 / 1250 / 1251 / 1252 / 1270 / 1311 / 1312 / 1313 / 1314 / 1100 / 1400 / 1500 / 2000 / 2010 / 2020 / 2021 / 2022 / 2023 / 2030 / 2041 / 2042 / 2050 / 2051

Contrôle 78.1 :

- sD = 1000 / 1220 / 1221 / 1229 / 1230 / 1231 / 1232 / 1239 / 1240 / 1249 / 1250 / 1251 / 1252 / 1270 / 1311 / 1312 / 1313 / 1314 / 1100 / 1400 / 1500 / 2000 / 2010 / 2020 / 2021 / 2022 / 2023 / 2030 / 2041 / 2042 / 2050 / 2051

Code d'erreur : L005 – Secteur Détenteur inconnu

Contrôle 78.2 :

- sD obligatoire

Code d'erreur : L006 – Secteur Détenteur absent

Règle 79 :

Le secteur détenteur est contraint par le type de portefeuille :

- si le portefeuille est détenu pour compte propre, le secteur détenteur est celui des Autorités monétaires, des établissements de crédit (TCC ou non), des entreprises d'investissement (TCC ou non), ou des institutions financières diverses et assimilées (TCC ou non) ;
- pour le portefeuille des grands groupes bancaires, le secteur détenteur est celui des institutions financières monétaires non résidentes (hors autorités monétaires) des institutions financières diverses et assimilées non-résidentes, des sociétés non financières non résidentes.

Contrôle 79 :

- tP = PPO → sD = 1000 / 1220 / 1230 / 1240
- tP = PPG → sD = 2010 / 2020 / 2021 / 2022 / 2023 / 2041 / 2050

Code d'erreur : C003 – Type de Portefeuille et Secteur Détenteur

Règle 80 :

Le secteur détenteur est contraint par le type de détention : si la détention concerne les titres de transaction du passif, le secteur détenteur est celui des établissements de crédit TCC, des entreprises d'investissement (TCC ou non), ou des institutions financières et assimilées (TCC ou non).

Contrôle 80 :

- tD = DTE / ADT / MCI → sD = 1220 / 1230 / 1239 / 1240 / 1249 / 1270

Code d'erreur : C005 – Type de Détention et Secteur Détenteur

## 2.3.5.2. Pays du détenteur

Balise XML	Format	Présence
pD	String(2)	O

Règle 81 :

Le pays du détenteur appartient à la table des pays (code ISO 3166), à l'exception des codes ISO (GP, GF, MQ, RE, YT, PM, BL, MF) qui seront déclarés sous le code de la France « FR », ou appartient à l'ensemble des pseudo codes ISO associés aux organismes internationaux.

Contrôle 81.1 :

- pD = code ISO 3166 sauf {GP, GF, MQ, RE, YT, PM, BL, MF} inclus dans « FR »

Code d'erreur : L009 – Pays du Détenteur (code ISO) inconnu

Contrôle 81.2 :

- pD obligatoire

Code d'erreur : L010 – Pays du Détenteur (code ISO) absent

Règle 82 :

Le pays du détenteur est contraint par le type de portefeuille : si le portefeuille est détenu pour compte propre, le pays du détenteur est la France ou Monaco.

Contrôle 82 :

- tP = PPO → pD = FR / MC

Code d'erreur : C002 – Type de Portefeuille et Zone Géographique (ou Pays) du Détenteur

Règle 83 :

Le pays du détenteur est contraint par le secteur détenteur :

- si le secteur détenteur concerne des résidents, le pays du détenteur est la France ou Monaco ;
- si le secteur détenteur est celui des Autorités monétaires non-résidentes de la zone euro, les pays du détenteur sont ceux composant l'Étranger Zone Euro (y compris le pseudo code ISO associé à la BCE) ;
- si le secteur détenteur concerne des non-résidents de la zone euro (hors Autorités monétaires), les pays du détenteur sont ceux composant l'Étranger Zone Euro (hormis le pseudo code ISO associé à la BCE) ;
- si le secteur détenteur concerne des non-résidents hors zone euro, les pays du détenteur sont ceux composant l'Étranger Union Européenne hors zone euro et le Reste du Monde hors Union Européenne.

**Contrôle 83 :**

- sD = 1000 / 1220 / 1221 / 1229 / 1230 / 1231  
/ 1232 / 1239 / 1240 / 1249 / 1250 / 1251  
/ 1252 / 1270 / 1311 / 1312 / 1313 / 1314  
/ 1100 / 1400 / 1500 → pD = FR / MC
- sD = 2000 → pD = AT / BE / DE / ES / FI / GR  
/ IE / IT / LT / LU / NL / PT  
/ SI / 4F / MT / CY / SK /  
VA / SM / EE / LV / HR /  
BG
- sD = 2010 / 2020 / 2021 / 2022 / 2023 / 2030  
/ 2041 / 2042 → pD = AT / BE / DE / ES / FI / GR  
/ IE / IT / LT / LU / NL / PT  
/ SI / MT / CY / SK / VA /  
SM / EE / LV / HR / BG /  
4S / 4W
- sD = 2050 / 2051 → pD <> FR / MC / AT / BE / DE /  
ES / FI / GR / IE / IT / LT /  
LU / NL / PT / SI / 4F / MT  
/ CY / SK / VA / SM / EE /  
LV / HR / BG / 4S / 4W

**Code d'erreur :** C019 – Secteur du Détenteur et Zone Géographique (ou Pays) du Détenteur

**2.3.5.3. Seuil de détention (optionnel)**

Balise XML	Format	Présence
sl	String(2)	N

**Règle 84 :**

Le seuil de détention a pour valeur : ID / IP / non renseigné.

**Contrôle 84 :**

- sl = ID / IP / non renseigné

**Code d'erreur :** L036 – Seuil de Détention inconnu

**Règle 85 :**

Suppression de la règle 85.

**Règle 86 :**

Suppression de la règle 86.

#### 2.3.5.4. Pays de contrepartie

Balise XML	Format	Présence
pC	String(2)	N

##### Règle 87 :

Le pays de contrepartie appartient à la table des pays (code ISO 3166), à l'exception des codes ISO (GP, GF, MQ, RE, YT, PM, BL, MF) qui seront déclarés sous le code de la France « FR », ou appartient à l'ensemble des pseudo codes ISO associés aux organismes internationaux.

##### Contrôle 87 :

- pC = code ISO 3166 sauf {GP, GF, MQ, RE, YT, PM, BL, MF} inclus dans « FR »

Code d'erreur : L034 – Pays de contrepartie (code ISO) inconnu

##### Règle 88 :

Le pays de contrepartie est contraint par le type de détention et le type de portefeuille : le pays de contrepartie n'est servi que pour les cessions temporaires et est obligatoire.

##### Contrôle 88 :

- tD = DCL / PPE / NPU / DTE / ADT / MCI / PAS → pC non renseigné
- tD = TRP / TEP / TDP / TPR et tP = PPO / PCL → pC renseigné (obligatoire)

Code d'erreur : C018 – Type de Détention et Pays de la Contrepartie

## 2.3.6. Encours

#### 2.3.6.1. Nombre de titres

Balise XML	Format	Présence
nT	float	O

##### Règle 100 :

Le nombre de titres est une valeur positive et est obligatoire.

##### Contrôle 100.1 :

- $nT \geq 0$

Code d'erreur : L045 – Nombre de Titres négatif

##### Contrôle 100.2 :

- nT numérique

Code d'erreur : L049 – Nombre de Titres non numérique

##### Contrôle 100.3 :

- nT est obligatoire

Code d'erreur : L048 – Nombre de Titres absent

Règle 101 :

Suppression de la règle 101.

*2.3.6.2. Montant de l'encours de fin de période*

Balise XML	Format	Présence
mE	integer	O

Règle 102 :

Le montant de l'encours de fin de période est une valeur positive.

Contrôle 102.1 :

- mE obligatoire

Code d'erreur : L061 – Montant de l'encours de fin de période absent

Contrôle 102.2 :

- $tP <> PPO \rightarrow mE \geq 0$

Code d'erreur : L062 – Montant de l'encours de fin de période négatif hors PPO

Contrôle 102.3 :

- mE numérique entier

Code d'erreur : L063 – Montant de l'encours de fin de période non numérique ou non entier

*2.3.6.3. Reclassification :*

Balise XML	Format	Présence
rE	Integer	N

Règle 115 :

La reclassification est contrainte par le type de portefeuille : elle n'est servie que pour le portefeuille clientèle.

Contrôle 115 :

- $tP = PPG / PPO \rightarrow rE$  non renseigné

Code d'erreur : C057 – Type de Portefeuille et Reclassification

Règle 116 :

Si l'encours de fin de période est nul, la reclassification ne peut être nulle ou absente.

Contrôle 116 :

- $mE = 0 \rightarrow rE <> 0$  (obligatoire)

Code d'erreur : C055 – Encours nul sans Reclassification

Règle 117:

Si le nombre de titres est nul, la reclassification ne peut être nulle ou absente.

Contrôle 117 :

- $nT = 0$  →  $rE \neq 0$  (obligatoire)

Code d'erreur : C056 – Nombre de titres nul sans Reclassification

Règle 119:

La reclassification est une valeur numérique entière.

Contrôle 119 :

- rE numérique entier

Code d'erreur : L071 – Reclassification non numérique ou non entière

## Annexes

### Annexe 1 : Code ISIN

#### Annexe 1.1 : Création d'un code ISIN technique

Le code ISIN technique à l'instar des codes ISIN comprend 12 caractères répartis sur 5 zones.

Le mode de constitution est décrit ci-après. Les valeurs des zones sont déduites des valeurs des caractéristiques de titre.

1 <sup>ère</sup> zone : 2 caractères alphabétiques	Pays de résidence de l'émetteur du titre	Pays de résidence de l'émetteur (code ISO 3166 et pseudo-code ISO pour les organismes internationaux)
2 <sup>ème</sup> zone : 3 caractères alphabétiques	Nature d'instrument	Nature d'instrument collectée
3 <sup>ième</sup> zone : 3 caractères numériques	Secteur émetteur	3 premiers chiffres du secteur émetteur
4 <sup>ème</sup> zone : 3 caractères alphabétiques	Monnaie	Monnaie du nominal (code ISO 4217)
5 <sup>ème</sup> zone : 1 caractère numérique	Clef de contrôle du code	Voir calcul de validité du code ISIN

#### Annexe 1.2 : Calcul de validité d'un code ISIN

Ce calcul est réalisé dans l'ordre suivant :

**1<sup>ère</sup> étape :** Les caractères alphabétiques reçoivent une valeur numérique. La lettre A reçoit la valeur 10 et la valeur numérique de chaque lettre suivante sera celle de la lettre précédente augmentée de 1 :

A = 10	F = 15	K = 20	P = 25	U = 30
B = 11	G = 16	L = 21	Q = 26	V = 31
C = 12	H = 17	M = 22	R = 27	W = 32
D = 13	I = 18	N = 23	S = 28	X = 33
E = 14	J = 19	O = 24	T = 29	Y = 34
Z = 35				

**2ème étape :** Doubler la valeur d'un chiffre sur deux en commençant par le premier chiffre de droite, les zéros non significatifs étant bien compris dans l'ordre des caractères.

**3ème étape :** Ajouter chacun des chiffres composant les produits obtenus à la 2ème étape.

**4ème étape :** Soustraire le total obtenu à la 3ème étape du nombre supérieur le plus voisin se terminant par 0 ce qui revient à calculer le complément à 10 du chiffre de rang le plus faible (chiffre des unités) du total-. Si le total obtenu à la 3ème étape se termine par zéro (30, 40, etc ...), le chiffre de contrôle est 0.

**Exemples :**

Code ISIN = US 383883105 1

U	S	3	8	3	8	8	3	1	0	5	
30	28	3	8	3	8	8	3	1	0	5	
21	21	2	1	2	1	2	1	2	1	2	(multiplication par 1 ou 2)
60	48	6	8	6	8	16	3	2	0	10	soit

$$6 + 0 + 4 + 8 + 6 + 8 + 6 + 8 + 1 + 6 + 3 + 2 + 0 + 1 + 0 = 59$$

chiffre de contrôle 1

--

chiffre le plus voisin se terminant par 0 60

Code ISIN = JP 000006501 1

J	P	0	0	0	0	0	6	5	0	1	
19	25	0	0	0	0	0	6	5	0	1	
21	21	2	1	2	1	2	1	2	1	2	(multiplication par 1 ou 2)
29	45	0	0	0	0	0	6	10	0	2	soit

$$2 + 9 + 4 + 5 + 0 + 0 + 0 + 0 + 0 + 6 + 1 + 0 + 0 + 2 = 29$$

chiffre de contrôle 1

--

chiffre le plus voisin se terminant par 0 30

## Annexe 2 : Tableau Codes erreur / Règles

Erreurs au niveau d'une remise	
N°	Libellé
E006	N° envoi remise absent
E007	N° envoi remise non numérique
E008	N° envoi inférieur ou égal au précédent
E009	Date d'arrêté mal formatée (AAAAMM, MM doit être dans {01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12})
E010	Date d'arrêté absente
E011	Environnement inconnu ({T ou P})
E012	Environnement absent
E014	Date de création de la remise incorrecte ou absente
E015	Date de création de la remise > date du jour
E016	Date de création de la remise < ou = date arrêté

Erreurs au niveau d'un déclarant.	
N°	Libellé
D003	Préfixe déclarant inconnu (doit valoir E)
D012	Préfixe déclarant absent
D004	CIB déclarant invalide (déclarant inconnu)
D006	CIB déclarant absent
D009	Mauvais document reçu (manque le PR03)
D010	Mauvaise accréditation déclarant/remettant
D011	Mauvais type d'accréditation (Test ou Production)
D013	Suffixe déclarant invalide (déclarant inconnu)
D014	Suffixe déclarant absent
D015	Déclarant déjà traité dans la même remise
D064	Numéro d'enregistrement non unique

<b>Erreurs au niveau d'un enregistrement. Intra- champs</b>			
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>PR01 N° règle</b>	<b>PR03 N° règle</b>
L001	Type de Portefeuille inconnu	3	71
L002	Type de Portefeuille absent	3	71
L003	Type de Détention inconnu	4	72
L004	Type de Détention absent	4	72
L005	Secteur Détenteur inconnu	7	78
L006	Secteur Détenteur absent	7	78
L007	Zone Géographique du Détenteur inconnue	10	
L008	Zone Géographique du Détenteur absente	10	
L009	Pays du détenteur (code ISO) inconnu		81
L010	Pays du détenteur (code ISO) absent		81
L011	Secteur de l'Émetteur inconnu		98
L013	Zone Géographique de l'Émetteur inconnue	27	
L015	Pays de l'Émetteur (code ISO) inconnu		95
L017	CSP du Détenteur inconnue	14	
L019	Age du Détenteur inconnu	17	
L021	Tranche de Montant inconnue	19	
L023	Nature d'Instrument inconnue	21	89
L025	Maturité inconnue	23	91
L027	Monnaie inconnue	25	
L031	Code Isin mal formaté (XX0000000000)		74
L032	Code Isin absent		74
L033	Libellé titre absent		77
L034	Pays de contrepartie (code ISO) inconnu		87
L036	Seuil de Détention inconnu		84
L038	Monnaie (code ISO) inconnue		93
L040	Numéro d'enregistrement non numérique	1	69
L041	Numéro d'enregistrement inférieur à 1	1	69
L042	Numéro d'enregistrement absent	1	69
L045	Nombre de Titres négatif		100
L048	Nombre de titres absent		100
L049	Nombre de Titres non numérique		100
L054	Encours de fin de période négatif	34	
L055	Encours de fin de période non numérique ou non entier	34	
L056	Nombre de comptes titres négatif	36	
L057	Nombre de comptes titres non numérique ou non entier	36	
L061	Montant de l'encours de fin de période absent		102
L062	Montant de l'encours de fin de période négatif hors PPO		102
L063	Montant de l'encours de fin de période non numérique ou non entier		102
L070	Nombre de comptes titres absent	36	
L071	Reclassification non numérique ou non entière	118	119

Erreurs au niveau d'un enregistrement.		Inter-champs	
N°	Libellé	PR01 N° règle	PR03 N° règle
C001	Type de Portefeuille et Type de Détention		73
C002	Type de Portefeuille et Zone Géographique (ou Pays) du Détenteur		82
C003	Type de Portefeuille et Secteur Détenteur		79
C005	Type de Détention et Secteur Détenteur	9	80
C007	Type de Détention et Date d'Arrêté	6	
C008	Type de Détention et CSP du Détenteur	15	
C009	Type de Détention et Age du Détenteur	18	
C010	Type de Détention et Tranche de Montant	20	
C011	Type de Détention et Nature d'Instrument	22	
C013	Type de Détention et Monnaie	26	
C018	Type de Détention et Pays de la Contrepartie		88
C019	Secteur du Détenteur et Zone Géographique (ou Pays) du Détenteur	13	83
C021	Nature d'Instrument / Maturité / Type de Portefeuille / Date d'Arrêté		92
C022	Nature d'Instrument et Zone Géographique (ou Pays) de l'Émetteur	29	
C023	Nature d'Instrument / Secteur de l'Émetteur / Type de Portefeuille / Date d'Arrêté		99
C024	Pays Émetteur / Nature d'Instrument / Type de portefeuille / Date d'Arrêté		97
C028	Secteur de l'Émetteur et Zone Géographique (ou Pays) de l'Émetteur		96
C039	CSP du Détenteur et Zone Géographique du Détenteur	16	
C040	Type de Détention / Instrument / Maturité	24	
C050	Type de Détention et Zone Géographique (ou Pays) de l'Émetteur	110	
C051	Type de Détention et Encours fin période	111	
C052	Type de Détention et Reclassification	112	
C053	Type de Portefeuille / Nature Instrument / Date d'Arrêté		113
C054	Type de Portefeuille / Monnaie / Date d'Arrêté		114
C055	Encours nul sans Reclassification		116
C056	Nombre de titres nul sans Reclassification		117
C057	Type de Portefeuille et Reclassification		115